

FRANCE TRAVAIL

Damien Gardans
36 RUE DE LEON
35000 Rennes

RENNES -FRANCE TRAVAIL -Rennes - Programme "La Ruche" - Aménagement de 3 plateaux aux RdC et R+1 du bâtiment A

Date d'émission 06/07/2026
N° d'affaire : 2603118A0000019
Référence chrono : CT/118A0/0726/0153
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Anne BEUCHER
Tél. +33 6 27 86 09 15
Email : anne.beucher@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION RENNES
Pôle Construction&Immobilier Bretagne
13 Rue du Clos Courtel LE NOVEN
35510 CESSON SEVIGNE
+33 2 99 83 47 00

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	8
5.1. Evaluation de conformité	8
6. ANALYSE DE RISQUE	8
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	8
6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	8
7. EVALUATION DE CONFORMITE	9
7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	9
7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes	10
7.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	12
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	13

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2603118A0000019, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,

- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Anne BEUCHER Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Anne Beucher

Ce rapport a été transmis à :

- Damien GARDANS / damien.gardans@francetravail.fr
- Steven marrion / s.marrion@lamotte.fr
- Jérôme MACE / j.mace@batitech-immo.fr
- Aurélie MOREL / a.morel@a-lta.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Damien GARDANS france travail RENNES 35000 RENNES
Architecte - Maître d'œuvre
Aurélie MOREL ALTA 22 avenue Henri Fréville 35200 RENNES Jérôme MACE BATITECH 35 14 RUE ALEK PLUNIAN - CS 30831 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE Steven marrion LAMOTTE CONSTRUCTION 14 RUE ALEK PLUNIAN - CS 30831 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Aménagement de 3 plateaux aux RdC et R+1 du bâtiment A. A02, A11 et A12. Bâtiment A classé ERP 5ème catégorie type W, avec présence de public dans les niveaux RdC, R1, R5 et R6.

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
CONTRAT SIGNE 2603-019.pdf	10/04/2026
A.2 Bâtiment A - RDC - 1_50e.pdf	06/07/2026
A.2 Bâtiment A - RDC - 1_50e.pdf	03/07/2026
A.1 Bâtiment A - R+1 - 1_50e.pdf	03/07/2026
A.2 Bâtiment A - R+1 - 1_50e.pdf	06/07/2026
A.1 Bâtiment A - R+1 - 1_50e.pdf	06/07/2026
A.2 Bâtiment A - R+1 - 1_50e.pdf	03/07/2026
A.2 Bâtiment A - R+1 plan archi-04-26.pdf	02/04/2026
A.2 Bâtiment A - RDC plan archi-04-26.pdf	02/04/2026
A.1 Bâtiment A - R+1 plan archi-04-26.pdf	02/04/2026
03-07-26 - RENNES FRANCE TRAVAIL Rennes Programme La Ruche Aménagement de 3 plateaux aux RdC et R1 du bâtimen-Fiche examen de document-CT-118A0-0726-0089.pdf	03/07/2026
13-04-26 - RENNES FRANCE TRAVAIL Rennes Programme La Ruche Aménagement de 3 plateaux aux RdC et R1 du bâtimen-Fiche examen de document-CT-118A0-0426-0271.pdf	13/04/2026
13-04-26 - RENNES FRANCE TRAVAIL Rennes Programme La Ruche Aménagement de 3 plateaux aux RdC et R1 du bâtimen-Fiche examen de document-CT-118A0-0426-0270.pdf	13/04/2026
13-04-26 - RENNES FRANCE TRAVAIL Rennes Programme La Ruche Aménagement de 3 plateaux aux RdC et R1 du bâtimen-Fiche examen de document-CT-118A0-0426-0269.pdf	13/04/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION PARASISMIQUE DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE DISPOSITIONS GÉNÉRALES Plateau A12 au R+1 / Sécurité incendie Calcul de l'effectif Tous plateaux / Sécurité incendie / effectifs DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES	S	Il convient de préciser sur les plans les effectifs reçus, au titre du public et du personnel, afin de vérifier la cohérence avec ce qui a été retenu lors de l'instruction par la Commission de sécurité et/ou le SDIS35. Les effectifs totaux par local sont également à préciser afin de vérifier le dimensionnement des dégagements (n nombre et en UP).	1

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE			
DISPOSITIONS GÉNÉRALES Plateau A12 au R+1 / Sécurité incendie Objet - Textes applicables Plateau A12 au R+1 / Sécurité incendie Établissements assujettis Plateau A12 au R+1 / Sécurité incendie Calcul de l'effectif Tous plateaux / Sécurité incendie / effectifs	F	Plateau A12 au R+1 / Sécurité incendie Ce plateau est prévu traité en compartimentage (au titre du Code du travail) : le désenfumage est prévu par balayage entre les deux façades opposées des files A1 et A4 possédant des châssis ouvrants à la française sur l'extérieur. L'accès aux locaux attenants aux façades précitées doit être libre tout le temps : pas de porte d'accès aux locaux ou précision "porte ouvrable sans clé ni badge) pour ceux ayant une porte. Pas de remarque sur le principe, la partie centrale étant soit sans locaux soit avec locaux ayant un plafond bas (HSP 2.1m locaux VDI/tisanerie) sur moins de 50% du linéaire du compartiment. Par ailleurs, nous constatons qu'il n'y a pas de local de plus de 300m² - (désenfumage non exigé au titre de l'ERP de 5e catégorie.	
	F	Plateau A12 au R+1 / Sécurité incendie Rappel de l'observation précédente : Paroi recoupant en deux compartiments le niveau : prévue CF1h - pas de remarque. Les portes va-et-vient de part et d'autre de la grande salle permettant de passer d'un compartiment à l'autre, situées dans cette paroi CF1h, doivent être PF1h (et non 1/2h comme précisé sur le plan). Elles devront être équipées d'oculus également (en plus des ferme-porte). >> Pris en compte dans les nouveaux plans. L'avis 3 est levé.	
	S	Il convient de préciser sur les plans les effectifs reçus, au titre du public et du personnel, afin de vérifier la cohérence avec ce qui a été retenu lors de l'instruction par la Commission de sécurité et/ou le SDIS35. Les effectifs totaux par local sont également à préciser afin de vérifier le	1

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS Plateau A11 au R+1 / Sécurité incendie	F	dimensionnement des dégagements (n nombre et en UP). Nous prenons note que ce plateau est prévu traité en cloisonnement traditionnel, les couloirs sont donc protégés vis à vis des locaux attenants par des cloisons CF1h et portes PF1/2h d'accès aux locaux. Nota : particularité de la zone entre les files A11/ A14 au-dessus de la grande salle : ces zones (5 espaces de travail n 'ayant pas de portes, l'ensemble est considéré comme un grand local (de moins de 300m²) (et non des petits locaux sans porte) protégé du reste des circulations et locaux par des parois CF1h. Porte de recoupement de la circulation de plus de" 30m par une porte va et vient PF1/2h+FP : oculus à prévoir. Pas de local de plus de 300m², pas d'exigence de désenfumage	
AMENAGEMENTS INTERIEURS Plateau A02 au RdC/ Sécurité incendie	F	Nous prenons note que ce plateau est prévu traité en cloisonnement traditionnel, les couloirs sont donc protégés vis à vis des locaux attenants par des cloisons CF1h et portes PF1/2h d'accès aux locaux. Nota : particularité de la zone entre les files A6/A9 en partie basse du plan: ces zones (4 espaces de travail n'ayant pas de portes, l'ensemble est considéré comme un grand local (de moins de 300m²) (et non des petits locaux sans porte) protégé du reste des circulations et locaux par des parois CF1h. Pas de local de plus de 300m², pas d'exigence de désenfumage	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (PC > 01/07/2017)			
Article 1. Généralités Plateau A12 au R+1 / Handicapé	F	Les couloirs sont prévues de 1.4m de largeur. Les portes sont prévues de 0.9m de largeur.	
Article 6. Circulations intérieures horizontales Plateau A11 au R+1 / Handicapé	F	Les couloirs sont prévues de 1.4m de largeur. Les portes sont prévues de 0.9m de largeur.	
Article 7. Circulations intérieures verticales Plateau A12 au R+1 / Handicapé Plateau A11 au R+1 / Handicapé	PM	L'escalier mettant en communication le RdC et le R+1 devra être traitées suivant les exigences PMR ERP .	
	HM	Rappel de l'observation précédente : si ce niveau est accessible au public, l'escalier, permettant d'y venir depuis le RdC, devra être traité suivant mes exigences PMR ERP - pas d'indication sur le plan. >> Réponse Batitechh : cet escalier est commun et non privatif à France Travail, donc hors mission aménagement de France Travail (c'est bien pris en compte dans nos travaux Lamotte) L'avis 10 est levé.	
Article 9. Revêtements de sols, murs et plafonds	F		
Article 10. Portes, portiques et sas	F		
Article 12. Sanitaires Plateau A11 au R+1 / Handicapé	HM	Rappel de l'observation précédente : Bloc sanitaire : mêmes remarques que pour le bloc du plateau A12 - se référer à l'avis n°12 >> Réponse Batitech : ce bloc sanitaire est commun et non privatif à France Travail, donc hors mission aménagement de France Travail (c'est bien pris en compte dans nos travaux Lamotte) L'avis 11 est levé.	
Plateau A12 au R+1 / Handicapé	HM	Bloc sanitaire : les largeurs des portes sont à indiquer sur le plan (accès bloc et accès, WC PMR : 90cm mini - accès WC non PMR : 80cm mini). - les urinoirs sont à régler à des hauteurs	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Plateau A02 au RdC/ Handicapé	F	différentes.. - la porte d'accès au WC PMR devra respecter le décalage de serrure et béquille par rapport à la cloison en retour - semble difficile au vue de l'implantation de l'hubriserie. >> Réponse Batitech : ce bloc sanitaire est commun et non privatif à France Travail, donc hors mission aménagement de France Travail (c'est bien pris en compte dans nos travaux Lamotte) Rappel de l'observation précédente : WC PMR : non représentées sur plan, des barres de relevage sont à prévoir dans chaque sanitaire adapté - suivant les exigences ERP. Pas de remarque sur les cotes indiquées sur le plan par ailleurs. >> Réponse Batitech : pris en compte dans les nouveaux plans. L'avis 14 est levé.	
Article 13. Sorties	F		
Article 14. Éclairage	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés
- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.
- HGAF - Vérification des installations électriques avant mise sous tension : CONSUEL.